

ACCUEIL | PATRIMOINE | ASSURANCE | ASSURANCE VIE

Assurance-vie : la gestion pilotée classique fait de la résistance

LAURENCE DELAIN | LE 06/06 À 16:14, MIS À JOUR LE 07/06 À 10:05



De nombreux professionnels restent convaincus de la pertinence des offres de gestion libre pour les adeptes des arbitrages boursiers. - Shutterstock

1 / 1

ASSURANCE



Assurance-vie : vraie-fausse baisse des frais de gestion sur les UC



Assurance vie : les fonds en euros toujours plébiscités



Assurance-vie : quel avenir pour nos fonds en euros

NOS PARTENAIRES

INSCRIVEZ-VOUS

NEWSLETTER
PATRIMOINE

Votre email...

LES ARTICLES ASSOCIÉS

Assurance-vie : l'équation gagnante des fonds europierre

Placements : piloter son patrimoine via les fintech

Assurance-vie : comment choisir les contrats gagnants

FOCUS

Lazard

Rothschild

Assurances

Internet

Bernard Le Bras

Edouard Michot

Développées de longue date dans les contrats d'assurance-vie diversifiés vendus sur Internet, les gestions déléguées, confiées dans nombre de cas à des spécialistes de renom, sont loin d'avoir dit leur dernier mot.

« Je suis convaincu que l'avenir des multisupports passe par le mandat d'arbitrage », affirme Bernard Le Bras, président du directoire de Suravenir (groupe Crédit Mutuel Arkéa). L'assureur brestois est, avec Generali, le principal partenaire des banques et courtiers en ligne (Fortuneo, Boursorama, ING Direct, Altaprofits, Linxea, Assurancevie.com, Mes-placements.fr, etc..) qui ont choisi de profiter du canal de vente d'Internet pour déployer des contrats offrant un excellent rapport qualité-coût (pas de frais d'entrée, frais de gestion et d'arbitrage optimisés, large palette de supports...).

Et la nouvelle offre de Suravenir lancée pour sa filière Vie Plus (dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine), composée de six **profils thématiques** (actions européennes, économie réelle, développement durable, intelligence artificielle, etc.) confiés à six sociétés de gestion distinctes (DNCA, Alto Invest, Vivienne Investissement...), témoigne de la dynamique de la gestion mandatée.

Lire aussi :

[Bourse : quand les fonds thématiques battent les indices](#)

Gain qualitatif

« Ce mode de gestion est optimal pour accompagner les clients en quête de diversification mais qui, dans des marchés complexes et chahutés, préfèrent déléguer à des professionnels reconnus le pilotage de leurs actifs », estime Edouard Michot, président d'Assurancevie.com, qui propose à la fois des gestions profilées en partenariat avec Fidelity International et des outils d'aides à l'allocation avec Lyxor et Lazard Frères Gestion.

Il est vrai qu'en optant pour une gestion mandatée du type de celles que déploient de longue date Boursorama (avec Edmond de Rothschild AM) ou ING Direct (avec Rothschild & Cie Gestion), les épargnants gagnent sensiblement en qualité comparativement aux gestions profilées classiques, construites à base de **fonds de fonds** maison chargés en frais, que proposent la plupart des grands réseaux dans le cadre protecteur de l'**assurance-vie**.

« Notre profil flexible 'Carte blanche' confié à Lazard Frères Gestion, qui a perdu -8,5 % en 2018 contre -10,9 % pour le CAC 40, a gagné +9,2 % en 2017, +20,6 % sur cinq ans et +113,5 % avec une volatilité associée de 11 % depuis sa création en 2008 », témoigne Hervé Tisserand, directeur général d'Altaprofits.

Lire aussi :

[Assurance-vie : choisir les bonnes unités de compte](#)

Complément de l'offre « robotisée »

Comme nombre de ses pairs, ce professionnel reste toutefois convaincu de la pertinence des offres de gestion libre, conseillée ou pas, pour les adeptes des arbitrages boursiers.

Un point de vue partagé par Sébastien d'Ornano, président de Yomoni, qui, en complément de son offre « robotisée » de gestion pilotée, vient de lancer pour les clients détenant au moins 100.000 euros d'encours gérés un nouveau compartiment de **gestion active**, afin de leur permettre « d'exprimer en toute liberté leur conviction d'investissement par des choix de gérants ou de thématiques de placements plus affinitaires ». A bon entendre...●

Laurence Delain